



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

---

Réunion du :	25 Juin 2024
à :	10h

---

Présidence :	MME. BALSA Fatima
--------------	-------------------

---

Présents :	MME. SIMON Béatrice MM. ROUER Bernard, MARCHAL Jean-Paul, GOSSEC José, DE MARI Didier, DUMIOT Dominique
------------	---

---

Excusés :	
-----------	--

---

Assiste à la séance	M. LEYMARIE Matthieu
---------------------	----------------------

---

La Présidente de la commission, Fatima BALSA, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres et en les remerciant de leur présence.

### **Approbation du Procès-verbal du 19/06/2024**

Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-verbal est validé

☆☆☆☆☆☆☆☆

L'ordre du jour est abordé :

### **I – DIVERS**

#### **A – INSTANCES ET CLUBS**

- **F.F.F. :**

**Copie pour information de l'extrait du procès-verbal de la séance de la Commission Fédérale des Pratiques Séniors - Section Féminine en date du 20.06.24** relatif aux accessions et descentes dans les championnats Nationaux Féminins à l'issue de saison 2023-2024.

La Commission prend note pour la saison 2024-2025 :

- **De l'équipe de la Ligue participante à la Seconde Ligue** : US Orléans Loiret
- **De l'équipe de la Ligue participante à la D3 Féminine** : Bourges Football Club

**Copie pour information de l'extrait du procès-verbal de la séance de la Commission Fédérale du Futsal en date du 20.06.24** relatif aux accessions et descentes dans les championnats de France de Futsal à l'issue de saison 2023-2024.

La Commission prend note pour la saison 2024-2025 :

- **De l'équipe de la Ligue participante au Championnat de France D2 Futsal** : Orléans Futsal

- **Ligue Centre-Val de Loire** :

**Régional 1 : Proposition de porter à 14 le nombre d'équipes engagées en Championnat Régional 1 pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026.**

La Commission prend note du vote favorable des clubs à plus de 84% lors de l'Assemblée Générale du 22.06.24.

**Calendrier général 2024-2025 des compétitions Jeunes, Féminines et Futsal.**

La Commission transmet au Comité de Direction pour validation.

**Engagements Coupes Nationales et Régionales 2024-2025**

Dans le cadre des prochaines éditions des Coupes Nationales et Régionales (saison 2024/2025), la Commission précise que les clubs peuvent dès à présent procéder à l'engagement de leur(s) équipe(s) dans les différentes compétitions sur Footclubs :

- **Coupe de France 2024/2025** : jusqu'au **30 juin 2024** (le Tour 1 ou Tour Préliminaire se jouera le week-end du 24 et 25.08.2024)
- **Coupe Gambardella C.A. 2024/2025** : jusqu'au **20 juillet 2024**
- **Coupe de France Féminine 2024/2025** : jusqu'au **15 août 2024**
- **Coupe Nationale Futsal 2024/2025** : jusqu'au **28 septembre 2024**

\*\*\*\*\*

- **Coupe Centre-Val de Loire 2024/2025** : jusqu'au **15 août 2024**
- **Coupe Centre-Val de Loire Féminine 2024/2025** : jusqu'au **15 septembre 2024**
- **Coupe Centre-Val de Loire U18 2024/2025** : jusqu'au **15 septembre 2024**
- **Coupe Centre-Val de Loire U18 Féminine 2024/2025** : jusqu'au **31 octobre 2024**

La Commission précise que ces engagements sont obligatoires pour les clubs disputant un championnat National ou Régional dans la catégorie concernée. En cas de non-engagement d'un club dans l'une des compétitions alors qu'il en avait l'obligation, celui-ci se verra infliger une amende dont le montant est égal au droit d'engagement de ladite compétition.

- **Clubs** :

**Courriel du club Joué les Tours FCT informant du non-engagement de son équipe « Senior » 1 dans le Championnat de Régional 2 pour la saison 2024/2025.**

La Commission prend note.

**B – TOURNOI ET RASSEMBLEMENT**

**USM SARAN**

Tournoi U11 du 22 et 23.06.24. Toutes les formalités étant remplies, la Commission donne son accord mais rappelle tout de même au club que l'ensemble des documents doit être adressé au service Compétitions au minimum 15 jours avant la date du Tournoi.

## II – CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS REGIONAUX 2023/2024

La Commission prononce l'homologation des dernières rencontres des championnats régionaux de la saison 2023/2024 sauf instances en cours concernant certaines d'entre-elles.

La Commission enregistre ensuite l'ensemble des classements ci-dessous, **sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.**

Elle détermine également, **avec les mêmes réserves**, les classements entre les poules, les montées et descentes réglementaires en application du règlement des championnats régionaux.

Pour rappel, l'équipe classée dernière de son groupe est reléguée sans possibilité de repêchage réglementairement.

Afin de permettre aux clubs de s'engager dans les championnats 2024/2025 avec le logiciel Footclubs avant le **10.07.24**, veuillez trouver les classements des championnats régionaux au 25.06.24 :

**Par application du règlement des championnats « senior masculin » - tableau des montées et descentes des championnats régionaux à l'issue de la saison 2023/2024 :**

**Cas référencé : 5 rétrogradations des championnats nationaux en R1 (au 25 juin 2024) et passage de la Poule de R1 à 14 équipes pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026**

<b>Accession(s) sportive(s)</b>
<b>Maintiens sportifs</b>
<b>Descentes sportives</b>

		<b>R1</b>		
		<b>Cl</b>	<b>Pts</b>	<b>Clubs</b>
<b>Champion R1 - 1 montée en N3</b>	<b>1</b>	<b>55</b>	<b>C'Chartres F.</b>	<b>28</b>
	<b>2</b>	<b>46</b>	<b>Blois Foot 41 (2)</b>	<b>41</b>
	<b>3</b>	<b>39</b>	<b>FC St Jean le Blanc</b>	<b>45</b>
	<b>4</b>	<b>37</b>	<b>J3S Amilly</b>	<b>45</b>
	<b>5</b>	<b>36</b>	<b>FC Déols</b>	<b>36</b>
	<b>6</b>	<b>34</b>	<b>FC Drouais</b>	<b>28</b>
<b>6 descentes en R2</b>	<b>7</b>	<b>29</b>	<b>USM Saran (2)</b>	<b>45</b>
	<b>8</b>	<b>28</b>	<b>USM Montargis</b>	<b>45</b>
	<b>9</b>	<b>26</b>	<b>ACP Tours</b>	<b>37</b>
	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>FC St Doulichard</b>	<b>18</b>
	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>FC St Pryvé St Hilaire (2)</b>	<b>45</b>
	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>Amicale Lucé</b>	<b>28</b>

La Commission :

Considérant que le tableau des montées et des descentes des Championnats Régionaux Seniors à l'issue de la saison 2023/2024 dispose que : « Dans les Championnats R1, R2 et R3, s'il est nécessaire de compléter les Poules, il sera fait application de l'article 22.1 du Règlement des Championnats "Senior Masculin" de Ligue »,

Considérant que l'article 22.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin » dispose que « si, [...], il était quand même nécessaire de compléter un(des) groupe(s) des Championnats R1, R2 ou R3, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes seraient repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition avec application du coefficient du Fair-play (article 6.II.5 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts) »,

Considérant le non-engagement du club **Joué les Tours FCT** en Régional 2 pour la saison 2024-2025,

Considérant qu'il y a lieu de combler la place laissée vacante en Régional 2,

Considérant le classement du Championnat R2 2023/2024,

Considérant l'équipe du club **Le Richelais Foot**, classée meilleure des 2 équipes 8<sup>ème</sup> au coefficient du Fair-Play en R2 2023/2024,

Par ces motifs :

Décide de repêcher en R2 pour la saison 2024/2025 le club **Le Richelais Foot** en application de l'article 22.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin ».

Accession(s) sportive(s)
Maintiens sportifs
Descentes sportives
Refus engagement R2
Repêchage

R2					
Poule A					
	Cl	Pts	Clubs	FP	
Champion R2 - Poule A 2 montées en R1	1	43	FC Oueat Tourangeau (2)	37	
	2	41	Vierzon FC (2)	18	
	3	36	SC Azay Cheillé	37	
	4	34	CJF Fleury les Aubrais	45	
	5	33	SMOC St Jean de Braye	45	
Refus d'engagement en R2	6	30	Joué les Tours FCT	37	
	7	28	ES Trouy	18	
descente en R3 du moins bon "8ème" au FP	8	28	Le Richelais Foot	37	-1,36
4 descentes en R3	9	27	US Le Poinçonnet	36	
	10	22	ES Moulon Bourges (2)	18	
	11	21	US Le Blanc	36	
	12	17	FC Déols (2)	36	

Poule B				
	Clit	Pts	Clubs	FP
Champion R2 - Poule B 2 montées en R1	1	47	US Monnaie	37
	2	45	EB St Cyr sur Loire	37
	3	44	SC Malesherbois	45
	4	42	Avoine O. Chinon Cinois (2)	37
	5	36	US Mer	41
	6	33	C'Chartres F. (2)	28
	7	31	US Joué Port.	37
descente en R3 du moins bon "8ème" au FP	8	27	Tours FC (2)	37 -3,77
5 descentes en R3	9	26	FC St Georges sur Eure	28
	10	20	FC Drouais (2)	28
	11	18	AS Contres	41
	12	5	US Dampierre en Burly	45

La Commission :

Considérant que le tableau des montées et des descentes des Championnats Régionaux Seniors à l'issue de la saison 2023/2024 dispose que : « Dans les Championnats R1, R2 et R3, s'il est nécessaire de compléter les Poules, il sera fait application de l'article 22.1 du Règlement des Championnats "Senior Masculin" de Ligue »,

Considérant que l'article 22.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin » dispose que « si, [...], il était quand même nécessaire de compléter un(des) groupe(s) des Championnats R1, R2 ou R3, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes seraient repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition avec application du coefficient du Fair-play (article 6.II.5 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts) »,

Considérant le repêchage du club **Le Richelais Foot** en Régional 2 pour la saison 2024-2025,

Considérant qu'il y a lieu de combler la place laissée vacante en Régional 3,

Considérant le classement du Championnat R3 2023/2024,

Considérant l'équipe du club **AFC Blois 1995**, classée 9<sup>ème</sup> de la Poule D en R3 2023/2024,

Par ces motifs :

Décide de repêcher en R3 pour la saison 2024/2025 le club **AFC Blois 1995** en application de l'article 22.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin ».

Accession(s) sportive(s)
Maintiens sportifs
Rétrogradation administrative
Descentes sportives
Repêchage

R3				
Poule A				
	Clf	Pts	Clubs	FP
Champion R3 - Poule A 2 montées en R2	1	50	AS Bourges Port.	18
	2	41	Vierzon FC (3)	18
	3	39	AS Chouzy Onzain	41
	4	36	US Argenton Le Pêcheureau	36
	5	34	SC Azay Cheillé (2)	37
	6	30	AS St Amand Montrond	18
Sanction admin. : Rétrogradation en Départemental 1	7	28	AC Villers	36
	8	28	SO Romorantin (2)	41
descente en D1 du moins bon "9ème" au FP	9	27	US Montgivray	36 -3,18
3 descentes en D1	10	27	US Yzeures Preuilly	37
	11	24	AS St Germain du Puy	18
	12	13	AC Loches	37

Poule B				
	Clf	Pts	Clubs	FP
Champion R3 - Poule B 2 montées en R2	1	46	Mehun sur Yèvre Port.	18
	2	45	CA Montrichard	41
	3	44	USM Olivet	45
	4	39	FC St Jean le Blanc (2)	45
	5	39	SC Vatan	36
	6	34	Foot Sud 41	41
	7	33	USM Montargis (2)	45
	8	32	ACS Buzançais	36
descente en D1 du moins bon "9ème" au FP	9	28	Gazélec Bourges	18 -4,31
3 descentes en D1	10	27	E Belleville BSSV	18
	11	11	AS Contres (2)	41
	12	3	FC Fussy St Martin	18

Poule C				
	Clit	Pts	Clubs	FP
Champion R3 - Poule C 2 montées en R2	1	55	FCM Ingré	45
	2	45	Amicale Epernon	28
	3	41	FC Mandorais	45
	4	41	FC Chambray (2)	37
	5	34	CS Mainvilliers (2)	28
	6	34	Blois Foot 41 (3)	41
	7	33	AS Monts	37
	8	28	CA Pithiviers	45
descente en D1 du moins bon "9ème" au FP	9	27	Dammarie Foot Bois G.	28 -3,90
3 descentes en D1	10	23	Av. St Amand Longpré	41
	11	16	CEP La Ferté Vidame	28
	12	FG	Joué les Tours FCT (2)	37

Poule D				
	Clit	Pts	Clubs	FP
Champion R3 - Poule D 2 montées en R2	1	48	US Châteauneuf sur Loire (2)	45
	2	39	ES Maintenon Pierres	28
	3	34	Vineuil SF (2)	41
	4	33	FC Montlouis (2)	37
	5	32	AG Boigny Checy Mardié	45
	6	31	ES La Ville aux Dames	37
	7	30	C'Chartres F. (3)	28
	8	29	ACSF Dreux	28
descente en D1 du moins bon "9ème" au FP	9	28	AFC Blois 1995	41 -11,59
3 descentes en D1	10	25	AC Luisant	28
	11	20	USBVL Beaugency	45
	12	11	FC Beauvoir	28

### III – COMPOSITION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX 2024/2025

#### Composition du championnat R1 2024/2025

Sous réserve des procédures en cours, de l'homologation des classements et des engagements :

R1		
1	Vineuil SF	41
2	Bourges Foot 18 (2)	18
3	FC Chambray	37
4	USM Saran	45
5	CS Mainvilliers	28
6	Blois Foot 41 (2)	41
7	FC St Jean le Blanc	45
8	J3S Amilly	45
9	FC Déols	36
10	FC Drouais	28
11	FC Ouest Tourangeau (2)	37
12	Vierzon FC (2)	18
13	US Monnaie	37
14	EB St Cyr sur Loire	37
Descentes de N3		
Maintiens en R1		
Montées de R2		



## Composition du championnat R2 2024/2025

Sous réserve des procédures en cours, de l'homologation des classements et des engagements :

R2		
1	USM Saran (2)	45
2	USM Montargis	45
3	ACP Tours	37
4	FC St Doulichard	18
5	FC St Pryvé St Hilaire (2)	45
6	Amicale Lucé	28
7	SC Azay Cheillé	37
8	CJF Fleury les Aubrais	45
9	SMOC St Jean de Braye	45
10	ES Trouy	18
11	SC Malesherbois	45
12	Avoine O. Chinon Cinois (2)	37
13	US Mer	41
14	C'Chartres F. (2)	28
15	US Joué Port.	37
16	AS Bourges Port.	18
17	Vierzon FC (3)	18
18	Mehun sur Yèvre Port.	18
19	CA Montrichard	41
20	FCM Ingré	45
21	Amicale Epernon	28
22	US Châteauneuf sur Loire (2)	45
23	ES Maintenon Pierres	28
24	Le Richelais Foot	37
<b>Descentes de R1</b>		
<b>Maintiens en R2</b>		
<b>Montées de R3</b>		
<b>Repêchage en R2</b>		

La Commission de ce jour établit deux propositions de poules « R2 » en tenant compte dans la mesure du possible de la répartition géographique et de l'équilibre :

- des descentes de R1 (3/3),
- des équipes repêchées en R2 (0/1),
- des équipes réserves (3/3),
- des montées de R3 (4/4),
- des 1ers de R3 (2/2),
- des équipes Poule A et Poule B en R2 (2023/24) :
  - o proposition 1 : Poule A (1/4) et Poule B (4/1) ou
  - o proposition 2 : Poule A (2/3) et Poule B (3/2),
- des Districts avec au maximum 5 clubs du même District par poule :
  - o proposition 1 : du 18 (0/5), du 28 (4/0), du 36 (0/0), du 37 (3/2), du 41 (1/1) et du 45 (4/4) ou
  - o proposition 2 : du 18 (3/2), du 28 (2/2), du 36 (0/0), du 37 (2/3), du 41 (1/1) et du 45 (4/4).

La Commission transmet au Comité de Direction pour choix et validation de la composition des Poules du Championnat Régional « R2 » 2024/2025.

La publication des différentes poules et du calendrier de chaque équipe sera en ligne au plus tard le 26.07.24.

Composition du championnat R3 2024/2025

Sous réserve des procédures en cours, de l'homologation des classements et des engagements :

R3					
1	US Le Poinçonnet	36	25	AS Monts	37
2	ES Moulon Bourges (2)	18	26	CA Pithiviers	45
3	US Le Blanc	36	27	Vineuil SF (2)	41
4	FC Déols (2)	36	28	FC Montlouis (2)	37
5	Tours FC (2)	37	29	AG Boigny Checy Mardié	45
6	FC St Georges sur Eure	28	30	ES La Ville aux Dames	37
7	FC Drouais (2)	28	31	C'Chartres F. (3)	28
8	AS Contres	41	32	ACSF Dreux	28
9	US Dampierre en Burly	45	33	US Montgivray	36
10	AS Chouzy Onzain	41	34	Gazélec Bourges	18
11	US Argenton Le Pêchereau	36	35	Dammarie Foot Bois G.	28
12	SC Azay Cheillé (2)	37	36	US Charenton du Cher	18
13	AS St Amand Montrond	18	37	USA Lury Mereau	18
14	SO Romorantin (2)	41	38	Amicale Lucé (2)	28
15	USM Olivet	45	39	ES Nogent le Roi	28
16	FC St Jean le Blanc (2)	45	40	US Reuilly	36
17	SC Vatan	36	41	FC Diors	36
18	Foot Sud 41	41	42	AC Amboise	37
19	USM Montargis (2)	45	43	Saint Georges Descartes	37
20	ACS Buzançais	36	44	US Vendôme	41
21	FC Mandorais	45	45	CA St Laurent La Ferté	41
22	FC Chambray (2)	37	46	Neuville Sp	45
23	CS Mainvilliers (2)	28	47	SMOC St Jean de Braye (2)	45
24	Blois Foot 41 (3)	41	48	AFC Blois 1995	41

Descentes de R2
Maintiens en R3
Maintiens en R3 au Fair Play
Montées de D1
Repêchage en R3

La Commission de ce jour établit deux propositions de poules « R3 » en tenant compte dans la mesure du possible de la répartition géographique et de l'équilibre :

- des descentes de R2 :
  - o proposition 1 : (2/3/2/2) ou
  - o proposition 2 : (2/2/3/2),
- des équipes réserves :
  - o proposition 1 : (4/3/3/4) ou
  - o proposition 2 : (3/4/3/4),
- des équipes "3" :
  - o proposition 1 : (0/1/1/0) ou
  - o proposition 2 : (1/0/1/0),
- des montées de D1 (3/3/3/3),
- des 1<sup>ers</sup> de D1 : (1/1/2/2),
- d'un seul accédant du même District par poule (uniquement pour la proposition 2),
- du nombre de Districts représentés par poule :
  - o proposition 1 : (3/3/3/3) ou
  - o proposition 2 : (4/4/4/4),
- des Districts avec au maximum 5 clubs du même District par poule et non représentés dans au moins une poule (sauf pour le 41) :
  - o proposition 1 : 18 (0/5/0/0), 28 (0/0/4/4), 36 (5/4/0/0), 37(4/0/4/0), 41 (3/3/0/3) et 45 (0/0/4/5) ou
  - o proposition 2 : 18 (2/3/0/0), 28 (0/0/4/4), 36 (5/4/0/0), 37(3/0/3/2), 41 (2/2/2/3) et 45 (0/3/3/3).

**La Commission transmet au Comité de Direction pour choix et validation de la composition des Poules du Championnat Régional « R3 » 2024/2025.**

**La publication des différentes poules et du calendrier de chaque équipe sera en ligne au plus tard le 26.07.24.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.**

*A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.*

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football ([juridique@centre.fff.fr](mailto:juridique@centre.fff.fr)), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale ou régionale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

**La Présidente de la Commission**  
**BALSA Fatima**

**Le Secrétaire de séance**  
**ROUER Bernard**

**PUBLIÉ LE 27/06/2024**